

Chronologie de l'évolution des droits de la femme en France



Ordonnance du 21 avril 1944

Art. 17 – Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.



Loi Neuwirth du 19 décembre 1967

Art. 2 – La fabrication et l'importation de contraceptifs sont autorisées dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique.

Loi Roudy du 18 juillet 1983

Art. L. 140-2 – Les disparités de rémunération entre les établissements d'une même entreprise ne peuvent pas, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, être fondées sur l'appartenance des salariés de ces établissements à l'un ou l'autre sexe

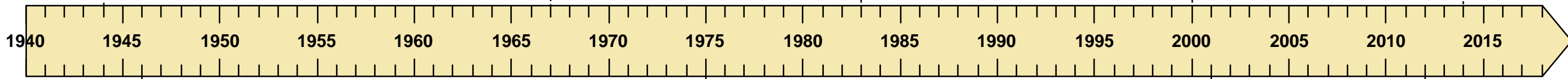


Loi sur la parité du 6 juin 2000

Art. 5 – Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2014

L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.



Préambule de la Constitution 1946

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Loi Veil du 17 janvier 1975

Art. L. 162-1. - La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse.



Loi Génisson relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2001

Art. 6 bis. - Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.

Loi du 6 août relative au harcèlement sexuel 2012

Art. 222-33.-III. Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

- Droits politiques
- Droits sociaux et professionnels
- Droits relatifs au contrôle de son corps

